

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2011 à 20 heures 30

PROCES VERBAL

Date de convocation : 15 février 2011

Date d'affichage : 25 février 2011

L'an deux mille onze, le lundi vingt et un février à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROGER Pierre, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : M. ROGER,

M. MOYER, Mme BOURDERIOUX, M. SASSIER, Mme LEGEAY, M. GUIBON, M. HUPPENOIRE, Adjoints, M. ROULLIER, Maire délégué de St-Quentin-les-Trôo, M. MICHEL, Conseiller municipal délégué, M. BARROIS, Mmes COSNIER, HALLIER, LEBARROIS, M. FROMION, Mme BONHOMME, M. SAUVAL, Mme LEFERT, Mme FELARD.

Etaient absents (excusés) : Mme GOUPY, Mmes BALOURDET, GERARD-GERBRON, LAMOTTE, Mlle PITAT, MM. ROUSSEAU, SIMIER, VASSEUR, Mme VERRIER.

Pouvoirs : Mme GOUPY à M. GUIBON, Mme BALOURDET à M. SASSIER, Mme GERARD-GERBRON à M. ROGER, M. VASSEUR à M. MOYER.

Secrétaire de séance : M. HUPPENOIRE.

1°) - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le président de séance propose l'adoption du procès verbal de la séance du 21 janvier 2011.

Ce procès verbal n'appelant pas de commentaires, il est adopté.

2°) - DECISIONS DU MAIRE

En vertu des délégations dont il dispose, le maire annonce que lui-même ou par délégation les adjoints, ont été amenés à prendre les décisions suivantes :

2.1 - Délivrance à M. Jean CROSNIER d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille CROSNIER -FOUQUET (166 €).

2.2 - Délivrance à Mme Marie-Claude FOUILLAUD-PASQUIER d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille PASQUIER-LANGOT (166 €).

2.3 Reprise à partir du 1^{er} mars 2011 de concessions temporaires abandonnées par les familles au cimetière St-Laurent :

Familles	Date de la concession	Durée de la concession
GOHIER	28/11/60	50 ans
PLETZERS	17/07/97	30 ans
TOURNEUX	22/01/1980	30 ans
GUERINEAU-BOUREILLE	05/03/1980	30 ans

2.4 La Commune de Montoire-sur-le-Loir passe un avenant n°1 au bail à usage d'habitation à effet au 22 octobre 2010 passé pour le logement D, sis 1 rue Ronsard 41800 Montoire-sur-le-Loir avec Mme Jacqueline LENOT pour le compte de son petit-fils Théo RAIMBAULT (mineur à la conclusion du bail)

M. Théo RAIMBAULT est substitué à Mme Jacqueline LENOT dans tous ses droits et obligations à compter du 1^{er} février 2011.

2.5 la Commune de Montoire-sur-le-Loir contracte un bail à usage d'habitation pour le logement, sis 4 rue de Champigny 41800 Montoire-sur-le-Loir avec Mme Jocelyne RUHAUD née le 9 août 1958 à

Sannois(95).

Les principales caractéristiques de ce contrat qui rentre dans le cadre de la loi n° 89-462 DU 06/07/1989 sont les suivantes : Durée de **6 ans, renouvelable une fois 6 ans** ; Prise d'effet : le **1^{er} mars 2011**

Loyer mensuel **410,07 €**, révisable annuellement au 1^{er} mars - Paiement à terme échu, le premier étant fixé au **31/03/2011**. Indice de référence : **Indice de référence des loyers** Indice de base : celui du 3^{er} trimestre 2010 : **118,70**. Caution d'un montant égal au prix d'un loyer mensuel (soit **410,07 €**)

Il est pris acte des décisions prises.

Entre temps, Mme Lefert, absente en début de séance, rejoint l'assemblée à 20:39

3°) - PERSONNEL - PARTICIPATION A LA MUTUELLE MNT

le maire annonce que jusqu'à présent les participations aux deux mutuelles « accréditées » par la commune (Groupama et MNT) étaient inéquitables dans la mesure où les modalités de versement étaient différentes - inclus dans les salaires pour les premières avec prise en charge systématique de 40 % de la cotisation de l'agent, subvention forfaitaire versée à la seconde répartie par la mutuelle entre ses différents adhérents. Un prochain décret devrait clarifier les modalités de telles participations des collectivités employeurs. Il est cependant souhaité de rendre plus équitable nos actuelles participations sans attendre la sortie de ce décret attendu depuis 2007.

Il propose de décider dès maintenant que la commune versera à la MNT une subvention par agent adhérent équivalent à la somme versée au profit de ceux assurés auprès de Groupama (40 % des cotisations des agents).

Il serait donc prévu de verser à la MNT pour l'année 2011 une subvention de 3 000 €.

Daniel Guibon anticipe le passage au vote que s'apprête à demander le maire en faisant savoir qu'il est contre car il n'y a que deux mutuelles concernées et qu'un certain nombre d'agents adhèrent à d'autres mutuelles.

Jean-Michel Fromion le rejoint, c'est un problème de principe d'équité.

Dany Huppenoire précise que la solution de l'équité serait de mettre un montant unique par salarié. Karen Felard le rejoint sur ce point.

On décide finalement de suspendre le vote et de trouver une solution pour que tous les agents puissent bénéficier de cette participation avant même la sortie du texte à paraître.

4°) - HALTE-GARDERIE LA FRANDOLE - REGIE DE RECETTES - PASSAGE DE L'ENCAISSE A 500 €

Pierre Roger rappelle qu'une délibération de 2002 a institué une régie de recettes auprès de la Halte-garderie.

Une encaisse avait été autorisée à cette occasion, laquelle avait été portée à 400 € par une délibération en date du 3 mars 2008.

Depuis le système des contrats a été mis en place faisant que le niveau de recettes simultanément détenues est plus élevé qu'auparavant.

La directrice de la structure demande que cette encaisse soit fixée à 500 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5°) - VIE ASSOCIATIVE - DENOMINATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Le maire annonce qu'ainsi que le débat en avait été lancé et après une consultation du monde associatif, il nous faudra voter pour le nom de la Maison des Associations.

La commission Jeunesse-Sports-Vie Associative a dépouillé les propositions, et propose 4 noms :

- Maison des Associations de Montoire ;
- Espace Associatif Montoirien ;
- Espace Waldeck Rousseau (porteur de la loi de 1901) ;
- Espace Meschers (en mémoire de la colonie du même nom, et dont la vente des bâtiments a permis de financer les travaux).

A signaler que l'inauguration de la structure espace aura lieu le samedi 2 avril en fin de matinée, en présence de la Sénatrice Jacqueline Gourault, qui a participé à son financement via son enveloppe parlementaire.

Marie Lefert indique que pour elle c'est évident que ce doit être l'espace Meschers.

Pierre Roger souligne que dans tous les cas l'apposition d'une plaque est prévue expliquant l'historique du financement après la vente d'un bâtiment dans lequel l'amicale des amis de l'école laïque s'était beaucoup investie.

On passe ensuite au vote : la deuxième proposition recueille trois votes (MM Fromion, Sauval, Mme Bonhomme). Le reste des conseillers présents et représentés se positionne sur la quatrième proposition.

La structure portera le nom de « Espace Meschers »

6°) - PATRIMOINE - SERVITUDE DE PASSAGE ERDF SUR PARCELLE AK158 POUR DESSERTE COLLEGE JANEQUIN.

Pierre Roger signale que, consécutivement aux travaux au Collège, l'alimentation en électricité se fait désormais à partir du chemin de desserte du complexe sportif donnant rue du Général de Gaulle.

ERDF sollicite donc la constitution d'une servitude de passage sur ce chemin (parcelle AK 158).

Le maire serait autorisé à signer la convention de servitudes et tous documents en lien avec cette affaire y compris l'acte authentique qui permettra sa publication aux hypothèques.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7°) - PATRIMOINE - BAIL PRECAIRE AU PROFIT DE M. BRETON LA TURTERIE - ST MARTIN DES BOIS POUR LA PARCELLE ZM 97

Le maire annonce que M. Savignard nous a fait savoir qu'il renonçait à exploiter la parcelle ZM 97 appartenant à la commune.

M. Didier Breton - la Turterie à St-Martin-des Bois - nous a demandé de bien vouloir reprendre l'exploitation de cette parcelle de 37 a 20 ca.

Il vous est proposé de décider dès maintenant que la commune louera sous forme de bail précaire cette parcelle à M. Breton à compter du 1^{er} novembre 2011 moyennant un loyer de 23,31 €, actualisable au niveau de l'indice des fermages lorsqu'il sera connu.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8°) - TOURISME - PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES

Pierre Roger fait savoir qu'en vertu des compétences qui lui ont été données par le Code du sport, le Conseil Général de Loir-et-Cher a mis en place la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, laquelle a été chargée d'élaborer le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

Un des itinéraires qui traverse la commune a été présélectionné pour intégrer ce plan, eu égard à sa qualité, son accessibilité et sa compatibilité avec le respect de l'environnement.

Il nous est proposé :

- de nous prononcer sur l'inscription au PDESI de l'itinéraire visé au plan annexé au projet de convention
- d'autoriser le maire à signer la dite convention (projet joint).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9°) - SPORTS - REFECTION TERRAIN DE FOOT ANNEXE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CNDS

Pierre Roger indique que ce projet, dont la réalisation est en cours, a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil National pour le Développement du Sports en 2010 et n'a pas été retenu.

Quand bien même les travaux sont commencés, nous avons la possibilité de solliciter une nouvelle fois cette subvention au titre de l'année 2011 (dépense subventionnable : 64 379 €).

Il propose donc que le conseil municipal délibère pour effectuer cette nouvelle demande de subvention.

Arnaud Sauval demande s'il y a eu une motivation du refus l'an passé.

Dany Huppenoire indique qu'il y avait une enveloppe. Sont aidés les projets qui bénéficient aux scolaires. De plus, c'est le CNDS qui nous a relancés, on peut le cas échéant espérer 8 000 € de subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10°) - CONVENTION D'UTILISATION DU VEHICULE MIS A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

Le maire propose de mettre en place une convention cadre, selon le projet joint, afin de régler les modalités de prêt du véhicule au profit des associations.

Mme Lefert demande si c'est une convention annuelle.

Dany Huppenoire lui confirme en précisant que la fiche de prêt sera établie chaque fois.

On apporte quelques petites modifications au document qui comprendra en outre une représentation graphique pour annoter d'éventuels commentaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11°) - FINANCES - CONVENTION AVEC L'APIE – SUBVENTION 2011

Le maire cède la parole à l'adjoint en charge de ce point.

Dany Huppenoire confirme que la convention avec l'association prévoit un 1^{er} versement de 40 % en janvier ou février, les 2 versements suivants étant conditionnés à la présentation d'autres documents (compte de résultat, compte rendu d'activités, ...), la commission Jeunesse propose de décider du principe d'une subvention 2011 identique à 2010 soit 92 000 € (financée en partie par la CAF à hauteur de 22 477 € et la MSA 4 725 €).

Cet engagement de principe permettra d'honorer le versement de ce premier acompte.

Jean-Michel Fromion exprime la plus expresse réserve vis-à-vis de cette subvention cette année encore. C'est une dotation inappropriée, extravagante.

Dany Huppenoire lui apporte la réponse habituelle : à savoir que c'est un service au profit de la jeunesse au même titre que la piscine, la garderie, l'école de musique, ... services tous déficitaires.

Karen Félard remarque que l'association est là, présente auprès des jeunes.

Marie Lefert constate la légitimité de l'association puisqu'elle porte la politique de la jeunesse de la ville.

Jean-Michel Fromion demande de vérifier les compétences.

Guy Moyer indique son souhait de voir que ça puisse basculer vers la CCPR (60 % hors commune)

Odile bonhomme rappelle que les travaux de la Maison des Jeunes ont été payés par la CCPR et que le montage est celui que l'on connaît à la demande de Montoire. Même si c'est bancal.

Pierre Roger fait remarquer que ce montage était destiné à drainer des aides que l'on ne pouvait obtenir autrement.

Marie Lefert souligne que l'intercommunalité est d'actualité.

La délibération est adoptée, MM. Fromion et Sauval s'abstenant

12°) - FINANCES – OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION SUR LE BUDGET 2011

Le maire fait savoir que le Code Général des Collectivités Territoriales permet, en l'attente du vote du budget primitif, l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses à concurrence de 25% du budget de l'exercice précédent.

Il vous est donc proposé d'offrir cette possibilité pour des dépenses pour lesquelles les crédits doivent être prévus pour lancer les consultations, celles pour lesquelles il est indispensable de passer commande voire assurer le paiement avant la fin mars 2011.

Opérations non individualisées

Article 205 - Autres Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : 7 072 € (logiciels Segilog)

Il ajoute qu'un autre élément non prévu doit y être ajouté, à savoir que si le Clos du Loir veut prendre possession du terrain que nous lui avons vendu à la date prévue du 1er mai il faut que les travaux de remplacement des terrains de pétanque et du club house commencent rapidement

Opération 124 - Nouveau boulodrome

Article 2128 - Autres agencements et aménagements de terrains : 62 000 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13°) - FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Le maire présente les éléments financiers, fiscaux qui permettront que le débat d'orientation budgétaire se déroule en donnant lecture du document préalablement transmis aux conseillers et en le commentant.

La situation économique de notre pays s'est améliorée mais la sortie de crise se fait attendre.

Au point de vue local, les entreprises enregistrent une certaine reprise mais elles ont souffert.

Après les coups durs du début 2010, en particulier avec la dernière vague de licenciement des Etablissements Démarais, on pouvait craindre le pire. Mais par bonheur, la reprise par Altia fut une réussite et l'avenir semble prometteur. Souhaitons que la tendance se poursuive.

Il précise au passage qu'Altia envisage de s'agrandir.

Bilan 2010

Etat des finances :

• Résultats

L'année se termine avec un excédent de fonctionnement de 770 510.88 €, un déficit en investissement de 128 653.30 € et un différentiel de restes à réaliser négatif de 71 940 €.

L'excédent net sur le budget 2010 est donc de 569 917.58 €. Il pourrait donc sembler équivalent à celui de 2009 mais il est grossi en fonctionnement par un jeu d'écriture, 241 074.70 € dû à une provision que nous avons constituée concernant le crédit-bail de l'entreprise Démarais.

En réalité, l'excédent réel de fonctionnement 2010 n'est que de 328 842.88 €. Il était de 534 581 € en 2009 et s'amenuise d'année en année, nous devons dès maintenant prendre des décisions de rigueur, sinon nous courons à la catastrophe.

• Trésorerie.

Malgré un décalage de trésorerie sur l'opération de vente des terrains pour la zone tertiaire des Galliennes à la CCPR qui se fait sentir (- 163 000 €), notre réserve de trésorerie atteignait 447 000 € au 31 décembre 2010, ce qui a permis de commencer 2011 dans de bonnes conditions.

• Etat de la dette :

Pour la 4^{ème} année consécutive nous n'avons pas emprunté, mécaniquement la dette s'est donc réduite d'environ 200 000 € cette année encore, elle s'élève aujourd'hui à 3 828 000 au 1^{er} janvier

Rappelons qu'elle était de 5 150 000 € au 01/01 /01.

Orientations 2011

➤ Budget de Fonctionnement 2011 :

Dépenses : Il n'est pas définitivement arrêté, mais nous savons d'ores et déjà que les charges à caractère général seront difficiles à réduire à cause principalement de la hausse des dépenses énergétiques.

Les charges de personnel seront minorées au maximum, les CAE ne seront pas maintenus sauf pour 2 et les emplois saisonniers réduits à leur minimum.

Il faudra aussi agir sur les subventions aux associations, mais certaines ont déjà été réduites en 2010 (domaine sportif).

« Sur ce point des subventions on en reparlera à la commission des finances », précise-t-il.

Intérêt des emprunts : Nous sommes toujours menacés par la parité Euro/franc suisse même si une amélioration temporaire apparaît, DEXIA nous proposera un gel de coupon semblable à celui de 2010 si l'Euro replongeait. Il nous faut quand même provisionner pour anticiper cette échéance.

Il annonce avoir pris des contacts avec différents interlocuteurs en vue d'examiner la faisabilité d'un repositionnement sur un emprunt à taux fixe avec une aide de l'État (et des banques) pour sortir des emprunts toxiques

Recettes : Elles ont tendance à diminuer d'année en année à cause, entre autres, du désengagement de l'Etat et de la CAF.

Fiscalité :

Contrairement à de nombreuses municipalités en 2010 nous n'avons pas augmenté les taux, (TH : 14,40% ; TF : 23,15 % ; Foncier non bâti : 48,99 %). Comme je vous l'avais montré par le passé nous nous situons toujours dans la partie basse de la moyenne en comparaison avec les communes de notre strate.

Le contexte actuel, nous l'avons vu, n'est guère réjouissant et nos finances souffrent.

Avec l'accord de la commission des finances, nous vous proposerons donc cette année une légère augmentation des taux des impôts ménages de 1,5 % qui ne devrait pénaliser que modérément les contribuables Montoiriens.

➤ Dépenses d'investissement :

Un listing a été dressé par chacun des adjoints concernés et des estimations ont été faites par les services techniques.

La commission a simplement établi des priorités sur lesquelles il faudra trancher car tout ne sera peut être pas réalisable.

VOIRIE :

Bd Mermoz – circulation douce	25 000 €
Rue Ladoumègue (derrière le gymnase)	Non encore chiffrée
Parking Marescot	66 200 €
Etude rue Saint Laurent	46 400 €
Eclairage public (horloges)	11 000 €

TRAVAUX :

Déplacement cuve à Fuel Marescot	
Plate forme de lavage ateliers	21 000 €
Clôture camping	Budget annexe
Bornes incendie	10 000 €
Logement Pasteur	35 000 €
Salle atelier Musikenfête	15 000 €
Tennis – 2 terrains sol du court couvert	50 500 € avec 22 000 € de subvention
Club house et terrains Pétanque – 62 000 €	Financé par la vente de l'actuel terrain
Etude chauffage maison des associations	8 000€
Chauffage serres	5 400 €
Halte-garderie (menuiseries)	5 000 €

MATERIEL :

Bennes + matériel divers	7 000 €
Matériel bâtiments/voirie (remplacements)	Non encore chiffré
Tunnel serres	6 500 €
Matériel jardins (remplacements)	2 500 €

Dany Huppenoire suggère que l'on fasse l'étude de chauffage avant de finir les travaux de l'espace Meschers.

Guy Moyer aimerait qu'on ait l'idée d'une chaudière bois plus le stockage, lesquels trouveraient leur place dans le sous-sol.

Marie Lefert trouve dommageable de ne pas y avoir pensé avant.

Dany Huppenoire est d'accord.

Joël Sassier remarque que l'on avait un réseau, ... que l'on a démonté.

URBANISATION

L'urbanisation n'a pas été oubliée. En 2011, celle du secteur gare devrait être finalisée et le terrain acheté pour un début de réalisation en 2012, financé par un prêt relais.

Pierre Roger rappelle qu'il y avait blocage sur l'achat du terrain RFF. L'entreprise a revu ses prétentions à la baisse et nous a fait une proposition acceptable.

Joël Sassier indique qu'on doit rencontrer prochainement les investisseurs : pour la résidence service pour personnes âgées, on a aussi des touches pour un hôtel de 35 à 45 chambres (sans restauration), pour un commerce (produits naturels locaux) et un petit lotissement qui s'ajoutent aux projets Terres de Loire Habitat plus le foyer de jeunes.

Il réunira prochainement la commission urbanisme.

Marie Lefert demande s'il y aura un plan d'ensemble.

Joël Sassier lui confirme que oui.

La même conseillère demande si les chambres de l'hôtel seront correctes pour les cadres.

L'adjoint répond positivement.

Il ajoute que le principe de l'offre de prix RFF est accepté et qu'on recherche une opération blanche.

À une question de Marie Lefert, il lui est répondu que le CAUE a déjà travaillé sur le projet.

On travaille aussi avec un architecte Montoirien sur le projet de la coulée verte.

Marie Lefert affirme qu'il faut imposer nos choix, qu'il faut un règlement et le faire appliquer.

L'adjoint à l'urbanisme se donne jusqu'à octobre novembre pour travailler sur le projet

Odile bonhomme revient sur le foyer de jeunes afin de demander où ça en est.

Joël Sassier dit que ça marche

Pierre Roger apporte la précision que le projet a pris du retard à cause de la difficulté pour l'association « foyer des jeunes » d'obtenir un agrément de maître d'ouvrage.

Il poursuit en indiquant que le lotissement de la Croix de Fosse devrait se concrétiser avec l'ouverture d'un budget annexe à cet effet financé de la même manière.

Financement de l'investissement :

Des décisions vont devoir être prises, mais les solutions qui s'offrent à nous sont limitées.

- Virement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2010 vers l'investissement.
- Réduction maximale des dépenses de fonctionnement sur le budget 2011 pour tenter de dégager un excédent de recettes (autofinancement) qui serait consacré à l'investissement.
- Réduction drastique des dépenses d'investissement, voire leur gel.
- Recours à l'emprunt, Nous avons calculé en 2007 que, sans augmenter notre encours de dette, nous pouvions emprunter 200 000 € par an. Nous n'avons pas eu recours à l'emprunt depuis. Il nous faudra vraisemblablement le faire cette année.

A mon avis, pour équilibrer notre budget, nous devons agir sur tous ces leviers.

Conclusion :

Je livre ces données à votre réflexion, 2011 sera pour nous une nouvelle année budgétaire difficile.

Chaque responsable devra continuer de se montrer particulièrement parcimonieux en fonctionnement et avoir un objectif constant : les économies.

En investissement, il ne faudra pas s'égarer, il faudra rester dans le strict cadre du budget.

Je vous remercie de votre attention.

Le premier magistrat donne la parole aux conseillers pour qu'ils s'expriment sur ces orientations.

Jean-Michel Fromion commence par le fait qu'il est noté dans les différents procès-verbaux l'absence de propositions constructives de l'opposition. Il indique que le peu de place qui lui est réservée dans le Montoire magazine ne le lui permet pas.

Par rapport au document de présentation du DOB, cela démontre qu'il n'y a pas de projet mis à part des « bouts de rues ». C'est normal que pour la ville les recettes diminuent d'année en année. Une commune vit, l'ambition c'est donner les moyens pour donner de la vie, de l'économie.

La ville ne veut pas se donner d'ambition, de moyens.

Il faut se mouiller, il faut avoir un nom et pouvoir aller chercher des subventions. On n'a rien, il manque un conseiller général.

Comment faire du social si on n'a pas d'imagination sur l'économique.

Il n'y aura pas à augmenter les impôts et je vous le démontrerai.

Pierre Roger reconnaît que lorsque M. Fromion dit des choses sensées, on l'écoute. « ici vous recherchez la polémique... Vous avez même refusé mon invitation à une rencontre ».

Joël Sassier rebondit en disant que tout ce qui est exposé prouve que ce sont des projets.

Le maire remarque qu'on a encore eu quelques subventions, mais pas par le conseil général qui nous ignore. Est-ce que c'est la politique des petits copains ?

Quant au développement économique, c'est de la compétence de la CCPR, rappelle-t-il.

Marie Lefert : il faut aller cogner aux portes.

Pierre Roger : pour quoi faire ?

Guy Moyer : vous faites un faux procès, Mme Lefert.

Mme Lefert : il faut avoir la même attitude que lors des problèmes de l'entreprise Démarais.

Joël Sassier : ce sont des problèmes de politique. Les difficultés d'emploi, c'est politique. Des difficultés de logement social, c'est politique. On a été voir les gens. Que peut-on faire de plus ?

Mme Lefert suggère d'accompagner les entreprises en difficulté par exemple auprès des services fiscaux

Guy Moyer souhaiterait que l'on travaille main dans la main avec les autres partenaires, à la maison des jeunes, la piscine, la maison de l'emploi, ...

Mme Lefert insiste que le maire doit s'engager.

Celui-ci lui répond qu'on ne peut pas s'engager dans le vide.

Jean-Michel Fromion reprend : il y a des villes qui réussissent, il y a une dynamique pour aller chercher les idées, il faut de l'organisation politique.

Guy Moyer répond qu'il se fait le relais auprès la CCPR lors de contacts d'entreprises.

Jean-Michel Fromion indique qu'il faut sortir du cocon.

Joël Sassier : Il y a problème de communication. Marie Lefert est d'accord sur ce point.

Joël Sassier observe qu'il y a quand même des contacts avec la CCPR : le projet de mixité sociale.

Guy Moyer prouve qu'on prend quand même les devants, la preuve avec l'Inspectrice pour les effectifs scolaires.

Jean-Michel Fromion : on peut reprocher un manque d'initiative. Certains ont dit "aller chercher la croissance avec les dents"

Guy Moyer espère qu'il fait le même reproche au gouvernement.

Jean-Jacques Fromion : Que va faire le cirque ? Il va partir. Que prévoyait la convention ?

Dany Huppenoire : vous ne savez pas lire. C'était un contrat moral.

On rappelle que cette situation était illégale. L'association n'a pas daigné répondre malgré trois rappels.

Arnaud Sauval intervient pour dire que les enfants attendent du concret.

Dany Huppenoire fait observer à M. Fromion qu'il a voté la convention en 2009.

Marie Lefert indique que l'association et le cirque sont allés voir les terrains qui sont proposés à la vente. Ils n'ont pas les moyens.

Pierre Roger rappelle qu'une solution a été proposée puisque le chapiteau ne peut pas être monté plus de trois mois. Des créneaux dans le gymnase plus 3 mois d'installation au quartier Marescot pour présenter les spectacles.

À la réponse de Marie Lefert comme quoi les activités ne peuvent pas se faire en gymnase, Dany Huppenoire apporte l'objection qu'il l'a vérifié. Cela se fait ailleurs.

L'association n'a toujours pas répondu.

Marie Lefert commente le DOB avec le constat d'un bilan très négatif, le territoire sinistré sur le plan économique et social. Et en termes d'illettrisme, Il y a des choses à faire par rapport aux difficultés.

Il y aurait intérêt à aider les jeunes, à apporter des réponses

Sylvie Bourderieux lui apprend qu'il y a des réunions et du travail possible avec des bénévoles à la Maison de l'Emploi.

Marie Lefert : il faudrait le faire à la médiathèque pour les enfants.

Joël Sassier s'insurge sur la suppression de milliers de postes à l'éducation nationale qu'il faudrait que l'on supplée.

Dany Huppenoire revient sur l'augmentation des impôts. Il est regrettable tout de même que l'on demande plus aux Montoiriens pour des services fréquentés à 60 % par l'extérieur

C'est un travail de longue haleine. Il faut aller plus loin en termes de demande de participation extérieure il faut faire un signe aux maires sur la nécessité de mutualiser. C'est un problème de logique. Suivre l'exemple de Mondoubleau....

Jean-Michel Fromion remarque que Dany Huppenoire a raison. Il faut s'en occuper.

Pierre Roger remarque que le maire précédent a rencontré de réelles résistances dans ce domaine.

Dany Huppenoire propose de délibérer sur une motion.

Guy Moyer observe que c'est un problème d'état d'esprit. Pour certains, mutualiser, transférer des compétences c'est se décharger pour Montoire.

Dany Huppenoire : Il faut aller au-delà des clivages politiques.

Odile Bonhomme remarque qu'il faut simplifier les modalités pour faire évoluer le transfert de compétences.

Guy Moyer espère que ce qu'il a suscité par ce qui a été pris pour une provocation aux vœux de la CPPR va faire avancer le débat.

Marie Lefert annonce que chaque commune se prononcera sur le schéma d'intercommunalité proposé.

Guy Moyer insiste sur le fait qu'il ne faudrait pas se trouver noyés dans une communauté de communes unique.

Marie Lefert rétorque qu'il faut un poids démographique pour lever des subventions.

14°) - AFFAIRES DIVERSES

M. Fromion évoque le souci d'accès au parking de la mairie.

le maire lui répond que c'est lui-même après consultation de ses adjoints qui a pris la décision de remettre en place une barrière afin de réguler l'accès au parking trop souvent inaccessible du fait de la présence de véhicules qui n'ont pas à y être. Cet accès sera réservé aux seuls adjoints et personnels.

Jean-Michel Fromion s'inquiète de la gestion du camping pour la prochaine saison

André Michel lui annonce que ce seront des emplois saisonniers, d'avril à septembre pour 1, de mai à septembre pour les deux autres. Il a déjà reçu 22 candidatures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jours susdits à 22 h 35.

Fait à Montoire-sur-le-Loir, le 25 février 2011.

Le Maire,

Pierre ROGER